

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 29 mai 2009

### Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2009-8-8-4

### Service consulté

## **FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS: EXPERIMENTATION DU MANUEL NUMERIQUE**

Résumé : Le rapport propose l'expérimentation du manuel numérique dans les classes de sixième des collèges Lucien Herr à ALTKIRCH et Jean Macé à MULHOUSE, à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010. Cette expérimentation nécessite l'attribution de subventions exceptionnelles, dont le montant total est égal à 55 400 €.

Par délibération n° CG-2008-4-8-3 du 10 octobre 2008, le Conseil Général a fixé les modalités de gestion des collèges publics en 2009 et donné délégation à la Commission Permanente pour le suivi du dossier.

C'est dans ce cadre que je sou mets à votre assemblée une proposition du Ministre de l'Education Nationale, relative à l'expérimentation du manuel numérique dans les classes de sixième de deux collèges du Haut-Rhin.

Cette expérimentation vise à permettre aux élèves de disposer de leurs manuels sous forme numérique au collège et de conserver la version papier au domicile.

Concrètement il s'agirait de mettre en place :

- des tableaux blancs interactifs (TBI) pour une visualisation collective du manuel (1 tableau par classe de sixième) ;
- des ordinateurs portables pour une visualisation individuelle, transportables de salle en salle sur un chariot de rangement sécurisé et muni d'un routeur WiFi (système dit de la « classe mobile », 1 chariot par collège).

Le Rectorat de l'Académie de STRASBOURG préconise l'expérimentation dans deux établissements haut-rhinois déjà fortement engagés dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation (TICE) : il s'agit des collèges Lucien Herr à ALTKIRCH et Jean Macé à MULHOUSE.

Compte tenu des équipements déjà existants dans ces deux établissements, il serait nécessaire de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant total de **55 400 €**, conformément aux données suivantes :

Collège	Nombre de classes de 6 <sup>e</sup> , en septembre 2009	TBI sans vidéoprojecteur (p.u. 1 500 €)	TBI complet (p.u. 3 200 €)	Chariot « Classe Mobile » (p.u. 17 000 €)	TOTAL
ALTKIRCH	7	9 000 €	3 200 €	17 000 €	29 200 €
MULHOUSE-MACE	5	6 000 €	3 200 €	17 000 €	26 200 €
TOTAL	12	15 000 €	6 400 €	34 000 €	55 400 €

Ce montant serait à prélever sur les disponibilités du chapitre 65, nature 65511, fonction 221, opération 2009-E653-397-1.

Un bilan de l'expérimentation sera demandé aux deux établissements, le moment venu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER